

Procès-Verbal
Conseil Municipal
du 13 mai 2024
à la mairie de Chichilianne

Patrick Beaufiles	E	Franck Beaume	P	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	P	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	P
François Sroczynski	P	Eric Vallier	P		

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité
Pouvoir : Patrick Beaufiles donne pouvoir à Daniel Martin
Public : 11 personnes

Début de la réunion : 20h30
Fin de la réunion : 21h40

Le conseil municipal débute :

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 avril 2024 est lu en début de séance pour approbation.

Vote :

Pour : 7

Abstention : François Sroczynski (absent excusé)

Le conseil municipal adopte le compte-rendu du 29 avril 2024

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1 - Renouvellement de la charte du Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV)
- 2 - Modification de classement du chemin rural n°49
- 3 - Travaux de la cabane La Chanas : maçonnerie toiture

Divers

1 - Renouvellement de la charte du Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV)

Le PNRV doit renouveler son label à l'échéance 2024.

Une nouvelle charte a été élaborée en concertation avec les acteurs, les partenaires et la population pour la période 2024-2039.

Elle est constituée d'un rapport, d'un plan de parc avec deux zooms territoriaux, d'un cahier des paysages et d'annexes, et a obtenu un avis favorable de l'État et de toutes les instances prévues dans la procédure, y compris lors de l'enquête publique.

La première étape étant la soumission pour approbation de l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le périmètre d'étude, soit 106 communes, 6 ville-portes, 9 intercommunalités et 2 départements.

La deuxième étape, le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes délibérera sur la charte et sur le périmètre pour lequel il demandera le renouvellement du classement du Vercors en Parc Naturel Régional auprès de l'État, pour une durée de 15 ans.

Dernière étape, la charte sera approuvée par un décret du premier ministre officialisant le renouvellement de la labellisation du territoire en Parc Naturel Régional.

Le Conseil, après avoir pris connaissance de la charte du PNRV, procède au vote à bulletin secret à la demande d'un des élus.

Votes :

Pour : 5 voix

Contre : 3 voix

Délibération adoptée à la majorité. Le CM autorise M. le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

2 - Modification de classement du chemin rural n°49

Dossier suivi par Daniel Martin

Le chemin rural n°49 se situe entre les Reymondins et la Clavelière.

Actuellement, suite aux problèmes liés aux débordements du ruisseau après orages (pont coupé), l'accès aux Reymondins est compliqué.

Afin de pouvoir faire des travaux subventionnés sur le chemin rural n°49 il est nécessaire de le classer en chemin communal, afin de permettre l'entretien et de le maintenir à la largeur permettant le passage d'une voiture.

Adoptée à l'unanimité. Le CM autorise et charge M. le Maire à engager la procédure et à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce classement.

3 - Travaux de la cabane La Chanas : maçonnerie toiture

Dossier suivi par Jean-Noël Bouvier

Travaux concernés :

Cuve 5 000 l (récupération eaux de pluie) ; dalle intérieure (avec isolation) ; ouverture de la pièce principale et annexe ; mezzanine avec échelle pour 1 lit ; zinguerie et cheminée (conduit).

Estimation initiale pour ces travaux, environ 15 000 € HT.

Le devis présenté s'élève à 17 172,26 € HT.

Adoptée à l'unanimité. Le CM charge et autorise M. le Maire à signer le devis

Il restera le poste électricité.

Divers

Ecole

Cette année encore, a eu lieu le 35ème prix des incorruptibles.

Cela consiste à l'élection du « meilleur » livre de l'année (livres lus en classe).

11 élèves répartis en deux groupes (niveaux CP/CE1 et niveaux CE2/CM1, à noter pas de niveau CM2 cette année).

Les élections se déroulent comme pour les élections européennes, un seul tour.

Ainsi, tout le vocabulaire et la procédure sont expliqués aux élèves (isoloir, urne, bulletin de vote, signature, carte électeur...). Les résultats de l'école seront communiqués au niveau national afin de déterminer le livre de l'année.

Embellissement village

Dossier suivi par Jacqueline Bonato et Marie-Pierre Joubert

Comme chaque année, les bacs à fleurs seront installés dans les différents hameaux.

Une journée de partage des plants va être organisée.

Les employés communaux vont nettoyer les lames des panneaux (lichens)

Compteur eau

Dossier suivi par Daniel Martin

Une demande de déplacement de compteur d'eau a été faite à la commune.

A noter que tous les compteurs d'eau « nouveaux » sont mis sur le domaine public en limite de propriété afin de permettre aux employés communaux de faire les relevés annuels, mais également d'intervenir rapidement si des travaux sont prévus.

Marché du mardi matin à Chichilianne

Dossier suivi par Patrick Beaufiles, Jacqueline Bonato, Marie-Pierre Joubert et Daniel Martin

Il sera situé sur la place Thiers à compter du 14 mai.

Il est prévu : un fromager/traiteur ; des pâtisseries orientales ; un chevrier ; des plantes ; des pâtés/terrines ; un ostéopathe (sur rendez-vous) ; un primeur et des objets de décoration en céramique & en cuir.

Il est nécessaire, pour une meilleure organisation et au niveau de la sécurité, de commander des panneaux plus grands, notamment pour le stationnement.

Jacqueline Bonato et Daniel Martin feront l'accueil et le placement des stands dès 6h30 pour ce premier marché de l'année.

Cérémonie du Pas de l'Aiguille

Dossier suivi par François Sroczyński

Une réunion est prévue pour le 28 mai 2024 avec les maires de Chichilianne et Mens, l'ONACVG, les Pionniers du Vercors, les anciens combattants et le Délégué militaire afin de préparer et de définir ensemble les éléments de la cérémonie des 80 ans qui se tiendra le samedi 20 juillet au Pas de l'Aiguille et aux Fourchaux.

A noter que le musée du Trièves à Mens fait une exposition « Trièves 1939-1945 ».

PEP'S Trièves

Dossier suivi par François Sroczyński

Une AG est prévue pour le 14 mai 2024.

Une réunion est à prévoir à la commune pour une éventuelle adhésion.

ABC

Dossier suivi par François Sroczyński

Avec l'adhésion à la nouvelle charte du PNRV, l'ABC va donc continuer.

Il est prévu la mise à disposition d'une personne (service civique) par le PARC pour une durée de 8 mois.

Reste à trouver l'hébergement et un bureau.

Le COPIL étudie la possibilité d'un hébergement chez l'habitant.

Quant à son espace bureau nécessaire, le conseil ouvre la possibilité de l'installer au Point Info.

Il faudra voir avec l'employée communale en charge du point info si cela est possible.

Dossier en cours.

Fibre

Des travaux sont effectués sur la commune, camionnette, câbles. La mairie n'a pas plus d'info sur ces travaux que les arrêtés transmis à la mairie (en ligne sur le site chichilianne.fr),

Prochaine(s) réunion(s)

Il est prévu un Conseil municipal le lundi 10 juin à 20h30 dans la salle du Conseil municipal.

Compte-rendu

Établi par Marie-Pierre Joubert et François Sroczyński

Validé au Conseil municipal du 10 juin 2024

Abstention pour absence : Patrick Beaufils

(Tous les documents sont accessibles en consultation en mairie).